

**MAIRIE**  
**d'USSON-du-POITOU**  
**- Vienne –**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance Ordinaire du 13 juin 2016**

**COMPTE-RENDU**

Le treize juin deux mil seize, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel JARRASSIER, Maire.

Etaient présents : M. JARRASSIER Michel – Mmes BOMPAS Marie-Hélène – LOUIS DUPONT Brigitte – M. IRIBARREN Jean-François – Mme ARLOT Monique – M. ROUSSEL Pascal – Mme PERRY Corinne – M. BUISSET Jérôme – Mme DELURET Nathalie – M. POUTHIER Alain – DUMONTIER Dominique –

Etaient absents et représentés : M. RENAUD Serge (pouvoir à M. JARRASSIER Michel)  
M. CHASTANET Vincent (pouvoir à M. BUISSET Jérôme)  
Mme Céline LOUAIL (pouvoir à Mme LOUIS-DUPONT  
Brigitte)  
M. Olivier LEPERCQ (pouvoir à M. IRIBARREN Jean-François)

Mme Nathalie DELURET a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT).

■ **Lecture du PV de la réunion du Conseil Municipal du 2 mai 2016**

Le procès-verbal du 2 mai 2016 est adopté à l'unanimité.

■ **SCAGE de la Clouère : demande d'autorisation de passage de canalisations**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, **AUTORISE** le passage de canalisations, créées pour le raccordement des réserves aux ouvrages de prélèvement et distribution, au-dessus de la Clouère, au lieu-dit Le Coulerly.

■ **Dissolution du Syndicat Intercommunal du Collège de Gençay**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, **ACCEPTE** la dissolution du Syndicat Intercommunal du Collège de Gençay avec effet au 31 octobre 2016 et le transfert de ses compétences à la Communauté de Communes du Pays Gencéen au 1<sup>er</sup> novembre 2016.

■ **Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud : Modification statutaire**

**Diminution du nombre de délégués représentant la CCM sur le syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud (SMVCS)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, **REFUSE** la modification statutaire du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud telle que proposée.

■ **LOTISSEMENT : Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer les compromis et les actes authentiques de vente des terrains du lotissement communal Les Vignes du Moulin à Vent avec les futurs acquéreurs**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la Commune, les compromis et les actes authentiques de vente des terrains du lotissement communal Les Vignes du Moulin à Vent, ainsi que tous les documents y afférents.

■ **Nomination d'un Assistant de prévention**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, **DÉSIGNE** Monsieur Gaël BREVET, en qualité d'assistant de prévention.

■ **Renouvellement de la ligne de Trésorerie**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, **DÉCIDE** de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou une ouverture de crédit d'un montant maximum de 100 000 € telle qu'énoncée ci-dessus pour le financement de ses besoins ponctuels de Trésorerie ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit ligne de trésorerie.

■ **BUDGET MAIRIE – Décision modificative n°1 – Virement de crédits**

**INVESTISSEMENT**

<b>DÉPENSES</b>	
<b>Article (chapitre) - Opération</b>	<b>Montant</b>
020 – Dépenses imprévues	- 180.00
2315-194 : Installation, matériel et outillage technique	+ 180.00

■ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MONTMORILLONNAIS :**

**Demandes de subventions pour divers travaux**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commune peut bénéficier de subventions de la Communauté de Communes du Montmorillonnais, au titre du Fonds d'Aide aux communes, pour les travaux suivants :



### ■ MÉDIATHÈQUE : Horaires d'été

Afin de permettre au personnel de prendre ses congés annuels, Monsieur le Maire propose de modifier les horaires de la Médiathèque, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août, comme suit :

Mercredi	de 10h00 à 12h00	et de	15h00 à 17h30
Vendredi	Fermée	de	15h00 à 17h30
Samedi	de 10h00 à 12h00		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** la modification des horaires de la Médiathèque, comme proposée ci-dessus.

### ■ CENTRE AÉRÉ : Tarif ateliers d'été

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, **FIXE** le prix des ateliers d'été à 5 Euros/la journée ; **PRÉCISE** que la recette correspondante sera imputée sur les crédits ouverts (article 7488) du budget annexe Centre Aéré.

### ■ CRÉATION D'ATELIERS POUR LES JEUNES ÂGÉS 13-16 ANS

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la mise en place "d'ateliers Ados'", pour les jeunes de la Commune âgés de 13 à 16 ans.

Ces ateliers auront lieu au mois de juillet (2 jours par semaine – lundi et mercredi).

Déroulement d'une journée : le matin - réalisation de petits travaux (peinture, jardinage,...), le midi : pique-nique (fourni par les participants), puis l'après-midi - Détente (Sport, sorties extérieures...).

L'encadrement sera assuré par Anna FORT (Groupement d'Employeurs Sport Animation Santé 86)

(Coût : 11€/l'heure).

Le nombre de places sera limité à 8 personnes maximum par journée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, **ÉMET** un avis favorable à la mise en place de ces ateliers ados' ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le GESAS86, ainsi que tout document afférent à cette affaire.

### ■ CLÔTURE DE LA RÉGIE DE RECETTES PHOTOCOPIES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la régie de recettes Photocopies ne fonctionne plus depuis quelques années, et donc, qu'il convient de la clôturer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, **DÉCIDE**

**Article 1er** - la suppression de la régie de recettes Photocopies.

**Article 2** – que la suppression de cette régie prendra effet au 1<sup>er</sup> juillet 2016.

### ■ CLÔTURE DE LA RÉGIE DE RECETTES CENTRE DE LOISIRS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la régie de recettes Centre de Loisirs ne fonctionne plus depuis quelques années, et donc, qu'il convient de la clôturer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, **DÉCIDE**

**Article 1er** - la suppression de la régie de recettes Centre de Loisirs.

**Article 2** – que la suppression de cette régie prendra effet au 1<sup>er</sup> juillet 2016.

## ■ MODIFICATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DE LA RÉGIE CENTRE AÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- **APPROUVE** les remarques de Madame le Trésorier Municipal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à rédiger et signer un nouvel acte constitutif pour la régie de recettes Centre Aéré, en y ajoutant les observations faites par le Trésorier Municipal.

## ■ MODIFICATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DE LA RÉGIE MÉDIATHÈQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- **APPROUVE** les remarques de Madame le Trésorier Municipal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à rédiger et signer un nouvel acte constitutif pour la régie de recettes Médiathèque, en y ajoutant les observations faites par le Trésorier Municipal.

**Séance levée à : 21h55.**